

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Résidence «Lesia» - Avenue de la
Libération - 20 418 BASTIA CEDEX 09
Tél. : 04.95.32.33.65.



**ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUTORISES A PRENDRE
PART A UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES, UN CONCOURS
INTERNE ET UN TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES D'AGENT TERRITORIAL
SPECIALISE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DES ECOLES MATERNELLES
(Femme ou Homme)**

ANNEE 2026

- La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- VU le Code général des Collectivités territoriales,
- VU le Code général de la Fonction publique, et ses **articles R.325-4 à R.325-8, L.325-10 et L.325-12**,
- VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres Départementaux de Gestion de la Fonction publique territoriale,
- VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, **notamment son article 3**,
- VU le décret n°94-163 du 16 février 1994 modifié, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique,
- VU le décret n°2010-1068 du 08 septembre 2010 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Agents Territoriaux Spécialisés Principaux de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles,
- VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la Fonction publique de l'Etat, de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière,
- VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2020-523 du 04 mai 2020 modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 modifié, pris pour l'application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de gestion,
- VU le décret n°2025-360 du 18 avril 2025, portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- VU l'arrêté du 19 novembre 2009 modifiant l'arrêté en date du 19 juin 2007, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction publique territoriale,
- VU l'arrêté en date du 09 février 2026, portant ouverture et organisation d'un concours externe sur titres avec épreuves, d'un concours interne et d'un troisième concours sur épreuves d'Agent Territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,

- VU l'avis de concours,

- CONSIDERANT que la clôture des inscriptions intervenait le **Jeudi 07 mai 2026 à minuit**

02B-282020015-20260519-040-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

ARRETE

ARTICLE 1° : La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves de chacun des concours externe sur titres avec épreuves, concours interne et troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles, est fixée ainsi qu'il suit :

* CONCOURS EXTERNE (89 candidats) :

1. Madame	AMADORI	Emilie
2. Madame	BARBI	Emmanuelle
3. Madame	BARDY	Julie *
4. Madame	BARTOLI	Rosaria
5. Madame	BEKOUR (MHAJBI)	Fadoua
6. Madame	BENCHEIKH	Hayate *
7. Madame	BERNARDINI	Laure
8. Madame	BIANCHETTI	Sandrine
9. Madame	BLAY-CIPRIANI	Marie-Aline *
10. Madame	BONNARD	Luna
11. Madame	BOUDET (INNOCENZI)	Marie Louise
12. Madame	BOUKOU (EL FARISSI DANDOUNI)	Zaineb *
13. Madame	BOZZI	Elsa
14. Madame	BRANCA	Carole
15. Madame	CASANOVA (KURTZ)	Céline
16. Madame	CAUVIERE	Océane
17. Madame	CHAHBI	Souâd
18. Madame	CHARTRAIN	Camille
19. Madame	CHATEAU	Sandy
20. Madame	CLERE	Maité *
21. Madame	CLICHET	Meggie
22. Madame	COELHO RODRIGUES	Ana Rita
23. Madame	COLLI	Sandra
24. Madame	CORSO (CASELLI)	Audrey
25. Madame	COZZOLINO (CHIOCCA)	Emilie *
26. Madame	CROIN	Apolline
27. Madame	CUENCA	Laetitia
28. Madame	DOS SANTOS MOTA	Sandrine
29. Madame	ESPOSITO	Ambre
30. Madame	FADY	Genessa
31. Madame	FLESIA	Delphine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260519-040-2026-AR

Accusé certifié conforme

Réception par le préfet : 21/05/2026

32. Madame	FORNELLI (CASTEL)	Patricia
33. Madame	FRANCESCHETTI	Angélique
34. Madame	GAILLARD	Ophélie
35. Madame	GALLENNE	Marianne
36. Madame	GARCIA (ZUCCARELLI)	Leia
37. Madame	GRAZIANI	Loane
38. Madame	GROSJEAN-BALANCHE	Émilie
39. Madame	HANSCOTTE	Elodie
40. Madame	HUBERT	Leslie*
41. Madame	KERHUEL VAGNEUR	Noémie
42. Madame	KUCHARSKI	Claire
43. Madame	LAEMMLE	Sabrina
44. Madame	LAHROUCHI (EL MANSOURI)	Chehrazed
45. Madame	LEFEBVRE	Savannah
46. Madame	LEMAURE	Mathilde *
47. Madame	LERDA	Alexia
48. Madame	LICASALE	Laura
49. Madame	LUCIANI	Océane *
50. Madame	MANNELLO	Mélanie
51. Madame	MARCHETTI	Chloé *
52. Madame	MARCHETTI	Laura
53. Madame	MARIANI MERCURI	Céline
54. Madame	MARTINS ALVES	Daniela
55. Madame	MARTY	Anouchka
56. Madame	MATTEI	Amelia
57. Madame	MATTEI	Julia
58. Madame	MICAELLI	Alicia
59. Madame	MONTI	Lola-Maud
60. Madame	MUCHIELLI GIANNOTTI	Anaïs
61. Madame	NICOLI	Julia
62. Madame	NOMENJANAHARY	Seheno
63. Madame	PALLAGROSI	Marylène
64. Madame	PASCHINA (PIU)	Emma *
65. Madame	PELLEGRIN	Laetitia
66. Madame	PICHARD	Sandrine
67. Monsieur	PIERINI	Carolle
68. Madame	PIETRI	Letizia *
69. Madame	PIRAS	Maria Antonietta

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260519-040-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

70. Madame	POUJADE MONTES	Jessica
71. Madame	RHAROUIDI	Meryame
72. Madame	RODRIGUEZ	Léa *
73. Madame	ROMANI	Christelle
74. Madame	ROUAUD	Madeline *
75. Madame	ROUSSEL	Alice
76. Madame	SAMSON (SOMOROVSKY)	Natacha
77. Madame	SARTINI	Emilie
78. Madame	SARTORI	Louise
79. Madame	SAVINO	Stéphanie
80. Madame	SCHIAPPA (DEVOS)	Nicole
81. Madame	SERRA (COURAULT)	Sabrina
82. Madame	TENT	Isabelle
83. Madame	TIZZONI	Johanna
84. Madame	UGOLINI	Andréa
85. Madame	UGOLINI (ALBERTINI)	Patricia
86. Madame	VALERY	Nathalie
87. Madame	VANNIER	Laura
88. Madame	VINCENSINI	Elodie
89. Madame	VIOLA (MARIANI)	Mélanie

* CONCOURS INTERNE (51 candidats) :

1. Madame	AMORE	Jennifer
2. Madame	ARENA (ALBERTINI)	Laura
3. Madame	BARBONI	Karine
4. Madame	BARRAS	Maeva
5. Madame	BEN HAMIDI	Naima *
6. Madame	BOTTEGHI	Sandrine
7. Madame	CABELLA	Sandra
8. Madame	CASASOPRANA	Alexandra
9. Madame	CHANAVAS	Stéphanie
10. Madame	CHARLIER	Céline
11. Madame	CHASTAN (BOS)	Dorothee
12. Madame	COUPPEZ	Karine
13. Madame	CUELLO (GUIDICI)	Brigitte
14. Madame	CUTTOLI (LUVARI)	Marielle
15. Madame	DEVISME	Karine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-28200000000000000519-040-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

16. Madame	DIANA (CASTAGNOLI)	Coralie
17. Madame	DOTTORI MAZERON	Aurélia
18. Madame	DUPLAN	Lauryn
19. Madame	EL HANKOURI	Hanae
20. Madame	FERNANDES DA SILVA	Sandrine
21. Madame	FERRARI	Marie-Pierre
22. Madame	FIESCHI	Aurélia
23. Madame	FOATA	Roxane
24. Madame	FONTAN TORRES	Marine
25. Madame	FUMAROLI (CONSTANT)	Serena
26. Madame	GALLIERI	Romane
27. Madame	GARRUCCIO	Emmanuelle
28. Madame	GHIPPONI	Sandrine
29. Madame	GUEULLE	Nathalie
30. Madame	GUILLEMIN	Anaïs
31. Madame	HOUEL (GARNIER)	Katia
32. Madame	HUET	Emilie
33. Madame	LAMBICCHI	Estelle
34. Madame	LECA (DUMAINE)	Anna-Louise
35. Madame	LEONELLI	Sandrine
36. Madame	LONCHAMP	Lorène
37. Madame	LUVARI (GOESAERT)	Emeline
38. Madame	MAINE	Joy
39. Madame	MASSA	Florence
40. Madame	MILLELIRI	Laura
41. Madame	MONTENEGRO (BOETI)	Lucia
42. Madame	PALUSTRAN	Marina
43. Madame	PAOLI	Laetitia *
44. Madame	PEIXOTO DA CUNHA	Elisabeth *
45. Madame	PICCININI	Béatrice
46. Madame	RUBECHI (CERBERA)	Virginie
47. Madame	SANTUCCI	Marie Esperance
48. Madame	SISTI (KINET)	Lysiane
49. Madame	SORBARA	Virginie *
50. Madame	STROMBONI (ALBERTINI)	Ludivine
51. Madame	VITI	Laura

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260519-040-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

*** TROISIEME CONCOURS (03 candidats) :**

- | | | |
|-----------|------------------|----------|
| 1. Madame | BOSCHIERO | Manon |
| 2. Madame | SISTI-GAROTTE | Lysiane |
| 3. Madame | ZOUAGHI (SEDDOK) | Samira * |

ARTICLE 2° : Le nombre **total** de candidats inscrits, au titre de l'ensemble des trois concours (*externe sur titres avec épreuves, interne et troisième concours sur épreuves*) d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe, est fixé à : **143**

ARTICLE 3° : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la HAUTE-CORSE, et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE aux endroits habituels normalement réservés à cet effet, **ainsi** que d'une publication par voie électronique sur le site internet du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse, www.cdg2b.com.

Fait à BASTIA,
Le 19 mai 2026



***Candidats inscrits SOUS RESERVE de la production de pièce(s) complémentaire(s) nécessaires à la constitution du dossier de candidature, à la date de la 1^{ère} épreuve écrite d'admissibilité (soit le MERCREDI 14 OCTOBRE 2026).**

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication et notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260519-040-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026